

LES MISSIONS CONFIEES

En fonction du parcours de l'étudiant, de son autonomie et de votre capacité d'encadrement, il vous est possible de proposer les missions suivantes :

- **Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie digitale**
- **Rédaction de contenu web et animation des réseaux sociaux**
- **Élaboration et mise en œuvre de plan de communication interne**
- **Rédaction de supports internes**
- **Organisation d'événements internes et externes**
- **Missions marketing et commerciales**
- **Appui aux managers**
- ...

LE PROFIL DES ÉTUDIANTS

Confirmé

Les étudiants de 4^e année auront **entre 10 mois et 1 an d'expérience professionnelle** au sein d'un département communication d'une entreprise, collectivité, agence-conseil, association et start-up.

Ils maîtriseront au minimum la définition **d'un plan de communication, l'élaboration d'une stratégie marketing et l'organisation d'événements.**

Ils auront acquis une autonomie favorisant leur intégration au sein de votre équipe.

RYTHME ALTERNÉ ÉCOLE / ENTREPRISE

3 jours par semaine en entreprise - *du mercredi au vendredi*
2 jours à l'école

LE PROGRAMME

Un socle commun est proposé à toute la promotion.

L'objectif ? Renforcer les compétences des étudiants dans la définition de tout type de stratégie de communication, de marketing et de développement commercial.

À cet enseignement général s'ajoutent 3 options au choix :



Événementiel



Communication digitale



Communication interne

LES MODES DE RÉMUNÉRATION

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'OPCO prend en charge les frais de formation de l'étudiant. L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

L'étudiant est salarié de l'entreprise, il perçoit une rémunération de 43% à 100% du SMIC (exonérée de charges jusqu'à 79% du SMIC).

L'apprenti peut commencer son contrat **jusqu'à 3 mois avant le début de la formation**, en septembre.